



MAIRIE  
DE  
**BRISCOUS**  
64 240

**Arrêté réglementant le stationnement au droit du chantier et  
la circulation sur une portion de la VC n°3 dite Chemin  
Jauberria  
N° A47-2024**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,  
Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'il convient de réglementer le stationnement au droit du chantier et la circulation sur une portion de la VC n°3 dite chemin Jauberria, **du lundi 13 mai 2024 jusqu'au vendredi 17 mai 2024**, pour des travaux de pose de télémessures prises potentiel (projet POLCAT 2).

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Les travaux de de pose de télémessures prises potentiel (projet POLCAT 2) sont prévus sur la VC n°3 dite chemin Jauberria du lundi 13 mai 2024 jusqu'au vendredi 17 mai 2024.

**Par conséquent, le stationnement au droit du chantier et la circulation seront réglementés car empiètement sur chaussée.**

**ARTICLE 2 :** L'entreprise SPIE, représentée par M. Pascal MONTAUBRIC, 245 rue de Bielle ZI du Haut d'Ossau 64121 SERRES-CASTET, effectuant les travaux sera chargée de la signalisation, et mettra en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

**ARTICLE 3 :** Affichage et Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Hasparren,
- La société SPIE de Serres-Castet
- le responsable des services techniques

BRISCOUS le 11 avril 2024

L'Adjoint au Maire, par suppléance  
Patrick ELIZAGOYEN





20 m

(43.454225 -1.357956);(43.454001 -1.357935);(43.454093 -1.357554);(43.454287 -1.357589);(43.454256 -1.357970);(43.454225 -1.357956);